

RAPPELS - AUTORISATIONS DE SORTIE

Depuis la rentrée scolaire, plusieurs questions et remarques ont été formulées par des familles, relatives aux autorisations de sortie.

Nous les avons prises en compte afin de pouvoir apporter les précisions ci-dessous et éviter les malentendus.

Page 4 du Règlement Intérieur - 3/ Organisation et fonctionnement

RAPPELS :

Le Règlement Intérieur prévoit que « *Les sorties des demi-pensionnaires ne pourront se faire qu'après le repas, si l'élève n'a plus cours l'après-midi.* »

Dans le souci de **lutte contre le gaspillage alimentaire**, Les parents peuvent cependant rédiger une autorisation de sortie avant le repas à présenter à la Vie Scolaire la veille ou avant 9h30 le jour même. Après 9h30, l'effectif pour la préparation des repas est arrêté et communiqué aux cuisines. Seules les demandes écrites (partie correspondance du carnet de liaison, ou par mail) seront prises en compte. **Aucune autorisation ne sera validée si elle est présentée après 9h30, l'élève ne pourra donc quitter l'établissement qu'après y avoir pris son repas.**

Le Règlement Intérieur prévoit également qu' « ***il est strictement interdit de sortir entre deux cours, que l'on soit externe ou demi-pensionnaire*** » ; Pour les demi-pensionnaires, ces autorisations de sortie ne concernent que le début ou la fin de journée. Aucune autorisation de sortie entre deux cours ne sera acceptée, sauf motif impérieux. Les responsables doivent alors signer une décharge auprès de la Vie Scolaire.

PRECISION :

Responsabilité du collège / des responsables

Dès son arrivée au collège, l'élève est placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce transfert de responsabilité prend fin dès que l'élève quitte le collège : en fin de journée à 17h OU selon le régime choisi par ses responsables OU lorsqu'un responsable vient signer une décharge lors d'une sortie anticipée. Cette signature ne peut se faire auprès de la Vie Scolaire qu'au moment où le responsable prend en charge l'élève. **Il n'est pas possible de signer par anticipation.**

La Principale
S. LESTERLIN